

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0261**

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : Projet du pont Schuman - Etudes hydrauliques - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Da Passano

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0261**

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 9°

objet : **Projet du pont Schuman - Etudes hydrauliques - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2007-5793 en date du 10 décembre 2007, le Bureau a autorisé le lancement de quatre appels d'offres ouverts, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations relatives aux études préalables dans le cadre du projet du pont Schuman.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 11 juillet 2008, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Sogreah consultants pour un montant de 187 900 € HT, soit 224 728,40 € TTC.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'un de ces quatre marchés : le marché d'études hydrauliques, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la réalisation des études hydrauliques liées au pont Schuman à Lyon 4° et Lyon 9° et tous les actes contractuels liés, avec l'entreprise Sogreah consultants pour un montant de 187 900 € HT, soit 224 728,40 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2008 et suivants - compte 203 100 - fonction 0824 - opération n° 0934.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.